

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 26

Votants : 28 (dont 2
procurations)

Séance du 5 Avril 2018

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 1

OBJET :

**MARCHES
PUBLICS**

**AVENANT 1
A LA
CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES EN
VUE DE
L'ACQUISITION
D'UN SYSTEME DE
GESTION
INTEGRE DES
BIBLIOTHEQUES
ET PRESTATIONS
ANNEXES**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (à partir de la délibération n° 4) – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – J.D. BARRAUD – C. DUMONT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Alain DUMONT à M. Jean-Marc GERMANANGUE – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Mmes et MM. J.S. LALOY - F. SZYPULA - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – E. VOITELLIER – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. CATARD – J. JOANNET – G. DURANTET – F. BOFFETY – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

17 AVR. 2018

Publiée ou notifiée le :

17 AVR. 2018

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28,

Vu la délibération n°4 du Bureau communautaire du 30 novembre 2017 autorisant le Président à signer la convention de groupement de commandes avec Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy en vue de l'acquisition et du déploiement d'un Système de Gestion Intégré des Bibliothèques (S.I.G.B.) et de prestations connexes,

Considérant la nécessité de désigner le coordonnateur du groupement de commandes, Vichy Communauté, comme interlocuteur unique s'agissant des demandes de subventions, de leur perception et de leur répartition entre les membres,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°1 à la convention constitutive dudit groupement telle qu'annexé aux présentes,
- de l'autoriser à signer ledit avenant,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

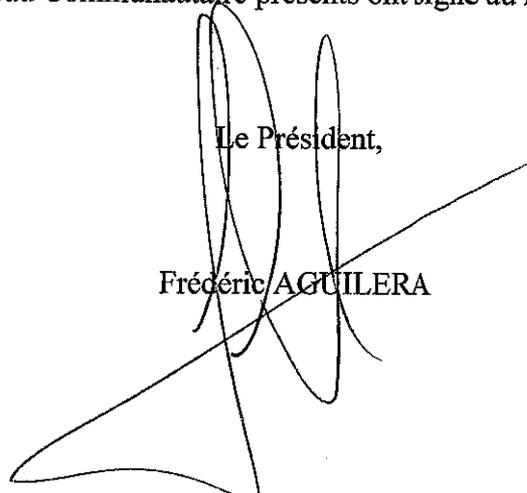
.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 5 avril 2018.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
EN VUE DE L'ACQUISITION ET DE LA MISE EN PLACE
D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES, D'UN
PORTAIL ET D'UN SYSTEME DE GESTION DES POSTES PUBLICS
ET PRESTATIONS CONNEXES**

AVENANT N° 1

Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE,
Sise 9, Place Charles de Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Michel GUYOT, Conseiller délégué
en charge notamment de la Commande Publique, agissant en cette qualité, au nom et
pour le compte de ladite communauté, par délégation du Bureau Communautaire en
date du 5 avril 2018, ci-après désignée VICHY COMMUNAUTE,

D'une part,

Et :

La Commune de BELLERIVE-SUR-ALLIER,
Sise 12, rue Adrien Cavy - Esplanade François Mitterrand - 03700 BELLERIVE-
SUR-ALLIER,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jérôme JOANNET, Maire, agissant
en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation du
Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la
Ville de BELLERIVE-SUR-ALLIER,

D'autre part,

Et :

La Commune de CUSSET,
Sise Place Victor Hugo - 03300 CUSSET,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Maire,
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation
du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du _____, ci-après désignée la
Ville de CUSSET,

D'autre part,

Et :

La Commune de VICHY,
Sise 1, Place de l'Hôtel de Ville - BP 42158 - 03201 VICHY Cedex,
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Frédéric AGUILERA, Maire,
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation
du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 9 avril 2018, ci-après désignée la
Ville de VICHY,

D'autre part,

EXPOSE

Afin d'assurer, d'une part, une gestion efficiente des ressources humaines et des moyens logistiques associés à ces services et, d'autre part, de mutualiser les coûts induits liés aux procédures de marchés publics, VICHY COMMUNAUTE, les communes de BELLERIVE-SUR-ALLIER, CUSSET et VICHY sont convenues de constituer un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue d'acquies un SIGB et des prestations connexes à cet outil.

La convention initiale prévoyait que chaque membre exécute pour son compte, techniquement et financièrement, le contrat avec le ou les prestataire (s) retenu (s). Cette gestion en autonomie concernait également les demandes et la perception d'éventuelles subventions.

Il apparaît aujourd'hui, s'agissant des subventions, que l'organisation envisagée fait perdre de la lisibilité à ce projet commun et pourrait pénaliser les membres dans leurs démarches auprès des organismes subventionneurs.

La convention initiale doit donc être modifiée par avenant.

Article 1 : Objet de l'avenant

L'article 6 est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

6.1 Pour le Coordonnateur

Les missions du Coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

Les coûts inhérents aux procédures de passation des marchés (Coûts administratifs, frais de publicité et d'annonces légales) seront supportés par le coordonnateur.

Le coordonnateur assurera les démarches administratives nécessaires à l'obtention des subventions correspondantes aux marchés publics lancés dans le cadre du groupement de commandes. Il percevra les subventions éventuelles et les répartira entre les membres au prorata de l'investissement consenti par chacun, tel que précisé dans l'offre financière du candidat titulaire du marché public.

6.2 Pour les membres des groupements

Ils s'engagent à faire voter les crédits d'investissement 2018 propres au SIGB, par anticipation, afin de permettre le lancement des procédures de marchés publics dès le début de l'année 2018.

Ils s'engagent par ailleurs à voter les crédits nécessaires à l'exécution des marchés publics relevant de la présente convention et de leurs éventuels avenants.

Ils donnent le cas échéant à chaque renouvellement des contrats, lors de la définition des besoins et de l'enveloppe budgétaire allouée, mandat au coordonnateur pour engager les procédures nécessaires à l'exécution des marchés publics qui en découlent dans le cadre des limites ainsi définies.

Article 2 : Autres charges et conditions

Toutes les clauses de la convention initiale, auxquelles le présent avenant ne déroge pas, restent en vigueur.

Fait à Vichy en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Communauté d'Agglomération
De VICHY COMMUNAUTE
Michel GUYOT

Pour la Commune
de BELLERIVE-SUR-ALLIER
Jérôme JOANNET

Pour la Commune
de VICHY
Frédéric AGUILERA

Pour la Commune
de CUSSET
Jean-Sébastien LALOY

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2018 -

MARCHES PUBLICS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE

Objet de l'acte : GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN
SYSTEME DE GESTION INTEGRE DES BIBLIOTHEQUES ET PRESTATIONS
ANNEXES

.....
Date de décision: 05/04/2018

Date de réception de l'accusé 17/04/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05AVR2018_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180405-05AVR2018_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20180405-05AVR2018_1-DE-
1-1_1.pdf)